

2024-2025



TRANSPORT SCOLAIRE

1 - PRESENTATION

Un service de transport scolaire dessert les écoles situées sur la commune de RIVES-D'AUTISE:

- Une navette entre les 2 sites de l'école publique et privée
- Un circuit à partir des points d'arrêts les plus proches de votre domicile.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le transport scolaire sera assuré par les sociétés Soulard et Sovetours. Les enfants utilisant la navette bénéficieront de la présence d'un accompagnateur mis à disposition par la commune de RIVES-D'AUTISE.

2 - JOURS ET HORAIRES

Le transport scolaire fonctionne tous les jours scolaires comme suit :

Des modifications peuvent être apportées à la rentrée scolaire ou en cours d'année (à suivre sur le site ALEOP).

Horaires du matin		Horaires du soir
	Circuit et navette Oulmes vers Nieul	<u>Circuit et navette Nieul vers Oulmes</u> (fin des cours à Nieul 16h20)
8h15 8h20 8h25 8h30	63 Rue de la Maladrie - Oulmes Ecole Oulmes Rue de la Venise verte (arrêt rue des Groies) Ecole Oulmes	16h25 Départ Navette école Nieul 16h30 Ecole privée 16h35 Ecole Oulmes
8h35 8h45 8h50	Départ Navette école Oulmes Ecole publique Nieul Ecole Privée	16h40 Départ école Oulmes 16h45 63 Rue Maladrie - Oulmes 16h50 Ecole publique 16h55 Rue de la Venise verte (arrêt rue des Groies)
	(début des cours Ecole Publique Nieul 8h50)	

Horaires du matin	Horaires du soir
Circuit et navette Nieul vers Oulmes	<u>Circuit et navette Oulmes vers Nieul</u> (fin des cours à Oulmes 16h30)
8h10 Sauvéré – Nieul 8h16 La Chaume 8h22 Denant Maigre Alouette - Nieul 8h24 Rue Huilerie – Nieul 8h25 Rue de La Vallée 8h29 Puyletard – Nieul Rue de l'Autise 8h30 Champ Clouq – Nieul Rue de la Pajotière 8h35 Ecole privée Nieul 8h40 Ecole publique Nieul 8h45 Départ Navette école Nieul 8h55 Ecole Oulmes	16h35 Départ Navette école Oulmes 16h45 Ecole publique Nieul 16h47 Départ école Nieul 16h50 Ecole Privée Nieul 16h55 Sauvéré - Nieul 17h01 La Chaume 17h06 Denant Maigre Alouette - Nieul 17h08 Rue Huilerie – Nieul 17h09 Rue de la Vallée 17h13 Puyletard – Nieul Rue de l'Autise 17h14 Champ Clouq – Nieul Rue de la Pajotière
(début des cours Oulmes 9h00)	

3 - Inscription

Pour bénéficier du service de transport scolaire, que ce soit pour le circuit et/ou la navette, chaque enfant doit être inscrit auprès du service transport Aléop.

Les inscriptions sont à effectuer <u>du 12 Juin au 15 Juillet 2024</u> sur le site : <u>www.aleop.paysdelaloire.fr</u>

En cas de besoin vous pouvez contacter le service au <u>02.51.44.76.10</u> ou <u>aleop85@paysdelaloire.fr</u>

4- Discipline

La montée dans le transport scolaire suppose l'adhésion TOTALE au règlement intérieur défini par la Région PAYS DE LA LOIRE. Le non-respect de ce règlement pourra donner lieu à des sanctions.

5 - Règlement

Si votre enfant **doit partir seul à la descente de la navette**, vous devrez fournir une attestation écrite au service périscolaire.

Si votre enfant doit partir avec une autre personne que les représentants légaux à la descente de la navette, vous devrez fournir une attestation écrite au service périscolaire.

6 - Tarifs

Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2024/2025 sont définis par la Région et consultables sur le site <u>www.aleop.paysdelaloire.fr</u> lors de votre inscription.



Rentrée 2024, inscription, gestion et règlement sur ALEOP



- Pour utiliser <u>uniquement la navette entre les 2 sites de l'école publique,</u> un remboursement du montant de la cotisation vous sera adressé par la commune de Rives-d'Autise au cours de l'année scolaire ;
- Pour les enfants de l'école privée, utilisant le service transport scolaire un remboursement de la moitié du montant de la cotisation vous sera adressé par la commune de Rives-d'Autise au cours de l'année scolaire.

Dans les 2 cas, l'inscription doit être validée et la facture acquittée dans sa totalité auprès du service Aléop de la Région.

Le Maire de RIVES-D'AUTISE Michel BOSSARD